

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 20 mai 2025

Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le

ID : 038-213803570-20250520-DEL202531PRAVAZ-DE



L'an deux mil vingt-cinq, le vingt mai, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le quatorze mai deux mils vingt-cinq se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Maire.

PRESENTS : Magali GUILLOT, Pascal CROIBIER, André GUICHERD, Geneviève FOUGERONT, Sylviane TURCHETTI, Frédéric DUMOUCHEL, Nathalie GARCIAU, Thierry VERGER, Murielle SALCEDO, Bertho MAYETTE (arrivé à 19h31), Michaël BUISSON-SIMON, Isabelle FAYOLLE, Christophe VAGINAY, Corinne GALLIEN (Arrivée à 19h36), Christiane GAUTHIER-MEYER, Marie-Pierre MANGE.

ABSENTS : Serge ARGOUD, Arnaud MARTINEZ

POUVOIRS : Christophe MASAT donne pouvoir à Isabelle FAYOLLE, Alexandre MOUGIN donne pouvoir à Magali GUILLOT, Virginie DUCHEMIN donne pouvoir à Frédéric DUMOUCHEL

Secrétaire de séance : Christiane GAUTHIER- MEYER

Nombre de conseillers En exercice : 21 Présents : 16 Votants : 19
--

**DEL 2025 31 Participation des communes aux installations sportives du lycée PRAVAZ
(Votée à la majorité moins 4 abstentions : Isabelle FAYOLLE, Christophe VAGINAY, Marie-Pierre MANGE, Christophe MASAT)**

Le SIVU des installations sportives du Lycée PRAVAZ de Pont de Beauvoisin demande la participation chaque année des membres du syndicat.

Cette participation est déterminée en tenant compte pour partie du nombre d'élèves de la commune fréquentant l'établissement pendant l'année scolaire en cours, et en partie par la prise en compte du potentiel financier des communes (à hauteur de 30% de la participation totale).

Le Lycée accueille cette année 33 élèves de Saint-André-le Gaz.
La participation de la commune s'élève à 4 177€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à verser la somme de 4 177€ pour la participation de la commune aux installations sportives du Lycée PRAVAZ pour l'année 2025

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre le 21 mai 2025 ;

Le Secrétaire,
Christiane GAUTHIER-MEYER

Le Maire,
Magali GUILLOT